



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE du 21 avril 2026

Présents : MM. Mmes : DA SILVA ADRIANO Valérie - SCHILL Fabien - PETITEAU Sylvia - RUCH Yannick - WARTH Céline - SCHMITT Dominique - LEONHART Caroline – LENHARDT Olivier - SCHERER Barbara – HEINRICH Franck – BARDYN Céline – SCHERER Jonathan – WERNER Carine – PFEIFFER Olivier – HARRER Carole

ORDRE DU JOUR :

- 1- Désignation d'un secrétaire de séance
- 2- Approbation du CR du 02 avril 2026
- 3- Décisions prises dans le cadre des délégations
- 4- Approbation du Compte Financier Unique 2025
- 5- Affectation des résultats de l'exercice 2025
- 6- Budget Primitif 2026
- 7- Désignation des délégués au Groupement d'Actions Sociales
- 8- Divers

DECISIONS PRISES :

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de nommer M. Franck HEINRICH pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 02 AVRIL 2026

Le compte-rendu de la séance du 02 avril 2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

3. DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS

Madame la Maire informe l'assemblée de la signature :

- d'un devis auprès de la société SPRINAR COMPOTECH, pour un montant de 504 €, relatif à l'acquisition de bordures de délimitation dans le cadre de la création d'un massif floral à proximité du cimetière ;
- d'un devis auprès de la société PREVOT, pour un montant de 1 200 €, relatif à l'organisation du feu d'artifice de la Fête nationale ;
- d'une convention conclue avec M. LENHARDT Marcel, autorisant l'entreposage, à titre gracieux, de bois de chauffage sur des parcelles communales situées rue des Rochers. En contrepartie, l'entretien courant des parcelles sera assuré par l'intéressé.

4. ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Madame la Maire présente le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget principal aux conseillers municipaux. Celui-ci fait apparaître les résultats suivants :

Libellé	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés N-1 (exercice 2024)	-74 111,57 €			16 010,71
Opérations de l'exercice 2025	167 391,27 €	89 880,16	570 872,98	732 768,24 €
Résultat de clôture de l'exercice 2025	-151 622,68€			177 905,97
Excédent global de clôture de l'exercice 2025			26 283,29 €	

A l'issue de cette présentation, Madame la Maire quitte la salle pour permettre à l'assemblée de procéder au vote.

Monsieur Fabien SCHILL, Adjoint au Maire, prend alors la présidence de la séance et invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le Compte Financier Unique du budget principal de l'exercice 2025.

5. AFFECTATION DES RESULTATS BUDGETAIRES 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget principal, approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 21 avril 2026,

Considérant qu'il convient de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2025,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ✚ **Constate** les résultats de clôture de l'exercice 2025 :
 - Résultat de la section de fonctionnement : **+ 177 905,97 €**
 - Résultat de la section d'investissement : **- 151 622,68 €**
- ✚ **Constate** que le résultat de fonctionnement doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement
- ✚ **Décide** d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 comme suit :
 - ✚ Affectation en section d'investissement (compte 1068 – excédents de fonctionnement capitalisés) : **151 622,68 €**
 - ✚ Report en section de fonctionnement (compte 002 – résultat de fonctionnement reporté) : **26 283,29 €**
- ✚ **Rappelle** que le déficit d'investissement de **151 622,68 €** sera reporté au budget primitif 2026 au compte 001 (résultat d'investissement reporté).

6. BUDGET PRIMITIF 2026

Madame la Maire présente les propositions budgétaires et les principales orientations en matière de recettes et de dépenses pour l'année 2026.

Conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57, le conseil municipal autorise Madame la Maire à procéder, pour l'exercice 2026, à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de chaque section, dans la limite de 7,50 % des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal décide d'approuver à l'unanimité des membres présents et représentés les propositions figurant au budget primitif 2026 ainsi que les décisions s'y rapportant. Le budget est arrêté et voté comme suit, équilibré en dépenses et en recettes :

BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE – Exercice 2026.

BUDGET COMMUNE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Dépenses Prévisionnelles 2026	706 023,00	304 204,00
Recettes Prévisionnelles 2026	706 023,00	304 204,00

7. DESIGNATION DES DELEGUES AU GROUPEMENT D' ACTIONS SOCIALES

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que l'action sociale en faveur des agents des collectivités territoriales est une dépense obligatoire, conformément à la loi n°2017-209 du 02 février 2017 et l'article 88-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Cette action peut être gérée par des organismes comme le Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin (GAS), qui regroupe 324 collectivités du Bas-Rhin et offre un large éventail de prestations sociales pour les agents territoriaux (aides financières, services CNAS, garantie obsèques, etc.).

Le Conseil Municipal est invité à renouveler l'adhésion de la commune au GAS, permettant ainsi à ses agents de bénéficier de ces prestations sociales. À noter que l'adhésion à la garantie obsèques demeure facultative.

Le Conseil Municipal doit également désigner les personnes suivantes pour représenter la commune et assurer le lien avec le GAS :

1. Un délégué élu,
2. Un délégué représentant les agents,
3. Un correspondant chargé d'assurer la liaison entre le GAS et les agents de la collectivité.

Les cotisations pour l'année 2026 sont les suivantes :

- Cotisation GAS (statutaire) : 19 € par agent.
- Cotisation CNAS : 233 € par agent.
- Garantie obsèques (facultative) :
 - Moins de 65 ans : 40 € par agent.
 - 65 ans et plus (individuel) : 50 € par agent.
 - 65 ans et plus (familial) : 80 € par famille.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✚ **Décide** de renouveler l'adhésion de la commune au GAS pour la durée du mandat ;
- ✚ **Approuve** les conditions et cotisations liées à cette adhésion :
 - Cotisation GAS : 19 €/agent
 - Cotisation CNAS : 233 €/agent ;
- ✚ **Autorise** l'inscription des crédits correspondants au budget 2026 ;
- ✚ **Décide** de ne pas souscrire à la garantie obsèques ;

✚ Désigne :

- M. Olivier PFEIFFER, conseiller municipal, en qualité de délégué élu ;
- Mme Catherine HUBER, assistant de conservation, en qualité de délégué des agents ;
- Mme Emmanuelle SCHILL, en qualité de correspondant.

8. DIVERS

Madame la Maire informe l'assemblée des points suivants :

- La commune a fait appel à l'entreprise Wolf et Fils, située à Reipertswiller, pour la réalisation de travaux d'abattage et d'élagage d'arbres. L'intervention est prévue au cours de la semaine 18.
- Le fleurissement de la commune pour la période printemps-été est en cours de préparation. L'horticulture Burckel assurera la livraison des plants le jeudi 14 mai (jour de l'Ascension). La plantation sera effectuée à partir de cette date ainsi que le samedi 16 mai.
- L'Unité Mobile de Premiers Secours du Bas-Rhin (UMPS 67) procédera prochainement au rapatriement du véhicule Ford Transit et de la motopompe remorquable.
- L'école du dimanche a déménagé dans les locaux du bâtiment périscolaire.
- Suite à la délibération prise en séance du 02 avril 2026, M. et Mme SCHNEIDER Francis acceptent la décision de la commune quant à la prise en charge partielle des frais de notaire engagés pour la régularisation foncière et à la transcription au livre foncier.
- Dans le cadre de la vente du terrain situé rue de la Forêt, une nouvelle convention devra être établie, tenant compte du changement de municipalité.

Fin de séance à 22h00

Le Maire

Le Secrétaire de séance

Lu et approuvé



A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned to the right of the Mayor's stamp.